

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Délibération n°
2026-03-20-06

Date d'affichage : 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le seize mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de DESGUÉE Jérémie.

Présents : DESGUÉE Jérémie, MALHERBE Séverine, LEMIÈRE Marc-Antoine, ROBILLARD Séverine, JAN Anthony, VERRY Carole, GUERARD Fabien, ZEMAN Soussanna, JÉANNE Nadège, AVRILLON Jérôme, MORELLE Amélie, VANDENBERGHÉ François, JOUENNE Charlène, LE BOUETTÉ Frédéric, LEFAUCONNIER Colette, LA MASLE Yohann, DUJARDIN Sophie, TOURNAILLE Sacha, PERIER Karine, BISSON François, GODET Emmanuelle.

Absents excusés : HERVIEU Jacques (pouvoir à Malherbe Séverine), RENAUT Patrice (pouvoir à DESGUÉE Jérémie)

Absents :

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

La séance a été ouverte à 20h08.

M Sacha TOURNAILLE en sa qualité de plus jeune conseiller municipal a été désignée secrétaire de séance.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Création d'un poste de conseiller municipal délégué aux travaux et à l'urbanisme
Délibération 2026-03-20-06

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 20 mars 2026 portant sur l'élection du maire,

Considérant qu'il revient au conseil municipal de fixer le nombre de conseillers municipaux délégués.

Considérant la proposition de monsieur le Maire de créer un poste de conseiller municipal délégué pour répondre à la mission "Travaux et Urbanisme »

Décision : 23 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste de conseiller municipal délégué aux travaux et à l'urbanisme ;
- **PRÉCISE** que les fonctions et délégations seront fixées par arrêté du Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

Certifié exécutoire le
24/03/2026
Le Maire DESGUÉE Jérémie

PREFECTURE DU CALVADOS

26 MARS 2026

COURRIER

Pour copie conforme au registre,
Le Maire DESGUÉE Jérémie